

Prévention des responsabilités juridiques des dirigeant.e.s de structure en EAJE à distance

Etre responsable c'est se porter garant, répondre de ses actes et en assumer les conséquences. Au-delà de sa responsabilité morale, le directeur d'une structure d'accueil de jeunes enfants peut engager sa responsabilité civile, pénale et disciplinaire.

Le risque zéro d'un accident, d'une négligence... dans une structure n'existe malheureusement pas. Cependant, identifier les risques encourus permet de mieux s'en prémunir.

Qui est responsable de quoi ? Comment adapter au mieux le fonctionnement de son équipe ? Il est nécessaire de mieux connaître ses droits et ses obligations et de définir les mécanismes des différentes responsabilités.

Durée : 18.00 heures (4.00 jours)

Profils des apprenants

- Les dirigeant.e.s ou adjoints en EAJE
- Les responsables répondant aux fonctions de manager d'équipe
- Les professionnel.le.s en centres de loisirs et périscolaire ayant des fonctions d'encadrement
- Les professionnel.le.s de l'éducation nationale ayant des fonctions d'encadrement
- Professionnel.le.s de la petite enfance
- Accueillant.e.s en LAEP et futurs accueillant.e.s (employé.e.s, bénévoles...)
- Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- Professeurs des écoles
- Professionnel.le.s de l'animation, des centres périscolaires et de loisirs
- Particuliers souhaitant accompagner les enfants (parents, éducateurs.trices...)

Prérequis

- Aucun prérequis n'est demandé pour cette formation
- Les stagiaires auront lu les différents documents adressés par l'intervenant avant le début de la formation
- Pas de pré-requis
- Le questionnaire de positionnement individuel devra être rempli par chaque participant.e en amont de la formation. Il favorise l'engagement et fait partie intégrante du processus de formation. Une semaine avant la formation, il sera adressé à l'organisme de formation le Furet qui le transmettra à l'intervenant.e
- Les participant.e.s auront pris connaissance des éventuels documents adressés par l'intervenant.e avant le début de la formation

Accessibilité et délais d'accès

Lieu de la formation : à distance

Accessibilité : Afin de rendre cette formation accessible à tous et toutes, nous vous invitons à nous signaler toute situation de handicap de l'un.e des participant.e.s ou autres besoins spécifiques dès que possible. Ensemble, nous chercherons des solutions afin d'ajuster les modalités d'accueil et les ressources pédagogiques pour vous offrir les meilleures conditions d'apprentissage.

Association Le Furet

6 quai de paris
67000 Strasbourg
Email: formation@lefuret.org
Tel: 0388219662



Délai d'accès à la formation : 3 jours

Effectif minimal : 6

Effectif maximal : 12

Qualité et indicateurs de résultats

Indicateur de résultats à venir

Objectifs pédagogiques

- Repérer les risques de responsabilité juridique pour les dirigeants et mettre en œuvre une posture professionnelle en adéquation avec les fonctions de responsable en EAJE
- Savoir articuler les responsabilités avec les prises de décisions pour appréhender le risque. • Connaître la réforme des modes d'accueil • Réfléchir en équipe à sa mise en place

Contenu de la formation

- Les droits et les obligations dans une structure petite enfance
- Les grands principes de la responsabilité juridique et les différents types de responsabilité : civile, pénale et disciplinaire
- Les principaux risques de responsabilité en structure petite enfance
- Les sanctions encourues
 - Le traitement et l'administration des soins médicaux aux enfants
 - Le point sur la situation antérieure : les pratiques, la jurisprudence
 - L'apport de la nouvelle réforme
 - L'élaboration d'un protocole d'administration des médicaments
 - La nomination d'un référent santé et accueil inclusif, obligatoires dans les crèches dès septembre 2022
 - Une réglementation commune aux établissements d'accueil Le rôle du référent « Santé et accueil inclusif »
 - Précisions quant aux démarches, conditions d'autorisation d'ouverture, délais et relations avec les services de PMI
 - L'accueil en surnombre
 - la qualification des directeurs de crèches, et des professionnels en général
 - les temps d'analyse de pratiques professionnelles
- Un point sur le fonctionnement des établissements
 - Le taux d'occupation des établissements d'accueil
 - les conditions de vérification des éventuels antécédents judiciaires des personnes recrutées
- Etude de la jurisprudence existante en structure petite enfance
- Les moyens de prévention et l'articulation avec les prises de décisions en tant que dirigeant d'une structure petite enfance
- Etude de cas pratiques dans le contexte des participants

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Association Le Furet | 6 quai de paris Strasbourg 67000 | Numéro SIRET: 41812448300029 |
Numéro de déclaration d'activité: 42670278767 (auprès du préfet de région de: ALSACE)
MàJ : 11/07/2022

Association Le Furet

6 quai de paris
67000 Strasbourg
Email: formation@lefuret.org
Tel: 0388219662



Juriste, spécialisé dans le secteur social, médico-social et petite enfance. Responsable des unités juridiques à l'IESTS de Nice. Co-responsable du diplôme universitaire protection de l'enfance

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Complément de dossier : une revue Le Furet sur le thème de la formation viendra compléter le dossier pédagogique afin de soutenir et ouvrir votre réflexion, l'avolution de votre pratique et vous encourager à l'approfondissement

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation